

CHARTRE ETHIQUE SPORTIVE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

1. L'ESPRIT DU SPORT

La pratique sportive est un droit, une source de plaisirs et de jeu.

L'Esprit sportif est positif.

Il prône l'humilité dans la victoire et la dignité dans la défaite.

Plus que la performance, le sport contribue à l'épanouissement individuel et l'émancipation collective.

L'esprit et le corps sont les outils premiers du sportif.

Le sport est à la base d'une bonne hygiène de vie.

La pratique sportive agit à la fois sur le bien-être physique et mental. Le dopage fausse la valeur d'une victoire ou d'une participation.

L'utilisation de produits illicites est nocive pour la santé. Le mouvement sportif francophone rejette et condamne toutes les formes de discriminations liées à l'âge, au genre, à la race, à l'orientation sexuelle, aux convictions religieuses ou philosophiques, à la langue ou aux caractéristiques physiques.

Le terrain est un espace d'expressions ouvert à tous.

Toutes les formes de harcèlement, les gestes, les mots dénigrants et la vulgarité sont proscrites. Un adversaire n'est pas un ennemi. Il est le premier partenaire du sportif, son intégrité humaine et physique doit être préservée.

La pratique sportive est un partenaire de l'éducation dans l'acquisition de savoirs et l'apprentissage de la vie en société par la tolérance et le respect des règles du jeu. Toutes les formes de corruption, de falsification de la compétition sont prohibées.

La démarche sportive est un projet sociétal qui accompagne l'individu tout au long de sa vie.

2. LES ACTEURS DU SPORT

Le sportif aime le sport.

De par un entraînement régulier et sérieux, il prend du plaisir dans sa discipline.

Le respect est la valeur première du sportif envers son entraîneur, ses équipiers, ses adversaires, les règles du jeu, l'arbitre et lui-même.

Le sportif accepte les décisions arbitrales sans contestation.

Le parent reconnaît que son enfant joue pour s'amuser.

Il incite son enfant à multiplier les activités sportives pour qu'il trouve son sport.

Il encourage son enfant, ses équipiers et ses adversaires.

Il reconnaît que le rôle de l'entraîneur est d'accompagner son enfant dans sa progression sportive.

Il ne critique pas en public les décisions de l'entraîneur et de l'arbitre.

Il s'invite activement dans la vie de l'association sportive de son enfant.

L'athlète de haut niveau est un ambassadeur du mouvement sportif.

Son comportement est irréprochable et ses performances encouragent à la pratique sportive.

Le sport de haut niveau est encouragé comme la recherche du dépassement de soi et le chemin tracé vers l'excellence.

L'entraîneur sportif est le garant du comportement éthique et des gestes de fair-play de ses athlètes.

Il favorise l'épanouissement de ses sportifs par des entraînements et des objectifs adaptés à l'âge et au potentiel de ses sportifs.

Il planifie son travail sur le long terme et non sur la recherche de gains à court terme. Le mouvement sportif francophone repose sur les clubs.

Leur gestion doit se faire dans un objectif pérenne en développant un projet sportif durable.

L'arbitre est un sportif à part entière.

Il est dépositaire des règles du jeu.

Avec le soutien des joueurs, des dirigeants, des supporters, il s'engage à interrompre une partie lorsque des propos ou des gestes vont à l'encontre de l'éthique sportive. Supporter, c'est faire de chaque rencontre sportive un moment de fête. L'encouragement est son seul crédo.

Son comportement est exempt de tout reproche.

Le supporter est un ambassadeur de son club, il ne peut ternir son image.

Les médias participent à la vie du mouvement sportif.

Les termes utilisés sont positifs, empreints de sportivité, sans animosité en évitant le recours au langage guerrier.

Le sport est un vecteur d'intégration.

Au travers du volontariat, c'est le citoyen qui collabore au dynamisme de notre société.

3. LES ENGAGEMENTS DU SPORT

La formation est le maître mot du Mouvement sportif francophone.

Ses acteurs s'engagent à leur niveau à compléter leur savoir-faire de terrain par des formations appropriées afin d'améliorer significativement la pratique sportive.

Les sportifs ont le droit de pratiquer leur discipline dans des infrastructures de qualité et dans un environnement sécurisant.

Les infrastructures sportives de qualité sont un incitant au sport.

Leur dégradation volontaire ou par manque de prévoyance est une atteinte au mouvement sportif.

La pratique sportive régulière et de qualité associée à une bonne hygiène de vie sont des atouts indispensables à l'amélioration de la santé, la prévention des maladies, le développement des interactions sociales en vue d'un bien-être accru.

L'organisation d'événements sportifs et la pratique sportive intègrent les notions de développement durable et le respect de l'environnement.

Le Comité éthique de la FWB examine tout acte contrevenant à l'esprit du sport. L'ensemble des acteurs s'engage à souscrire, respecter, défendre et promouvoir la Charte du mouvement sportif de la FWB, condition sine qua non à l'obtention des aides disponibles pour le secteur sportif.

Le Club de Union Basket Lessines-Flobecq - 1453

Par la présente, nous, membres du club, acceptons et nous engageons à respecter les principes énoncés dans cette Charte Éthique.

Le Président(e)



Le Secrétaire



Union Basket Lessines Flobecq
7860 Lessines
AWBB Mat. 1453
BCE 1007.443.186
www.ublf.be